

<p>Rapport 4-9 Avis sur Schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport routier de voyageurs - territoire Bourgogne</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités - Énergie Rapporteuse : Marie-Laure Schneider</p>	<p>Séance plénière Mardi 11 octobre 2016</p>

Conformément à l'obligation donnée par la loi et ses décrets d'application, la Région Bourgogne Franche-Comté s'est engagée à élaborer un Schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport de voyageurs (SDA Ad'AP).

Pour le territoire Franche-Comté, le SDA Ad'AP commun aux services de transport de voyageurs TER et aux services routiers a été adopté le 24 septembre 2015.

Pour le Territoire Bourgogne, la réalisation du SDA Ad'AP transport de voyageurs TER Bourgogne a été scindée en deux parties : le SDA Ad'AP des services ferroviaires adopté par le conseil régional de Bourgogne le 14 septembre 2015 et le SDA Ad'AP des services routiers, objet du présent rapport.

Aux difficultés de mise en œuvre de la loi s'ajoute l'intégration des évolutions d'offre routière liées au transfert des compétences des services de transport routiers interurbains prévu par la loi NOTRe.

Afin de ne pas retarder plus avant un dossier déjà hors des délais légaux et ne pas prendre des décisions potentiellement incohérentes, il est prévu de réaliser le SDA Ad'AP en deux temps.

Dans un 1^{er} temps :

- Harmonisation des contenus des Schémas territoires Bourgogne et Franche-Comté sur le modèle du SDA Ad'AP de la Franche-Comté.
- Désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du schéma routier.
- Définition des points d'arrêts prioritaires : 93 points d'accès multimodal et 57 points d'arrêt qui pourraient relever du chef de filât de la Région Bourgogne-Franche comté au 1er janvier 2017, en anticipation de la mise en œuvre de la loi NOTRe.

Dans un 2^e temps :

- Bilan de la première année, qui permettra d'actualiser et de compléter le document dont l'objectif est « d'obtenir une vision exhaustive, cohérente et partagée sur le nouveau périmètre géographique de compétence en matière de transport de la région Bourgogne Franche-Comté (...)».

Comme nous l'avons déjà exprimé dans des avis précédents, nous ne pouvons que regretter le retard pris dans l'élaboration de ces schémas.

- Le CESER insiste sur l'importance d'intégrer les notions de coût global et de réelle pertinence dans les aménagements et l'ingénierie déployés en matière d'accessibilité. Différentes pistes (passages souterrains, pentes praticables, rampes d'accès, élévateurs à plate-forme), sont sans doute à explorer davantage pour parvenir à un aménagement accessible pour tous.

- Le CESER participera activement au Comité de concertation, ainsi qu'il en avait manifesté le souhait le 22 juin 2015 dans l'avis sur le « Schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SDAP) proposition de validation des éléments structurants de la stratégie régionale ».

Le CESER Bourgogne Franche-Comté prend acte du Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée du service régional de transport routier de voyageurs - territoire Bourgogne et engage le Conseil régional à poursuivre une politique volontariste pour l'accessibilité de tous au transport, prenant en compte la multiplicité des usages et des usagers sur l'ensemble des territoires.

Vote du CESER : adopté à la majorité (1 contre et 2 abstentions).